



Plan pour une
économie
verte 2030 

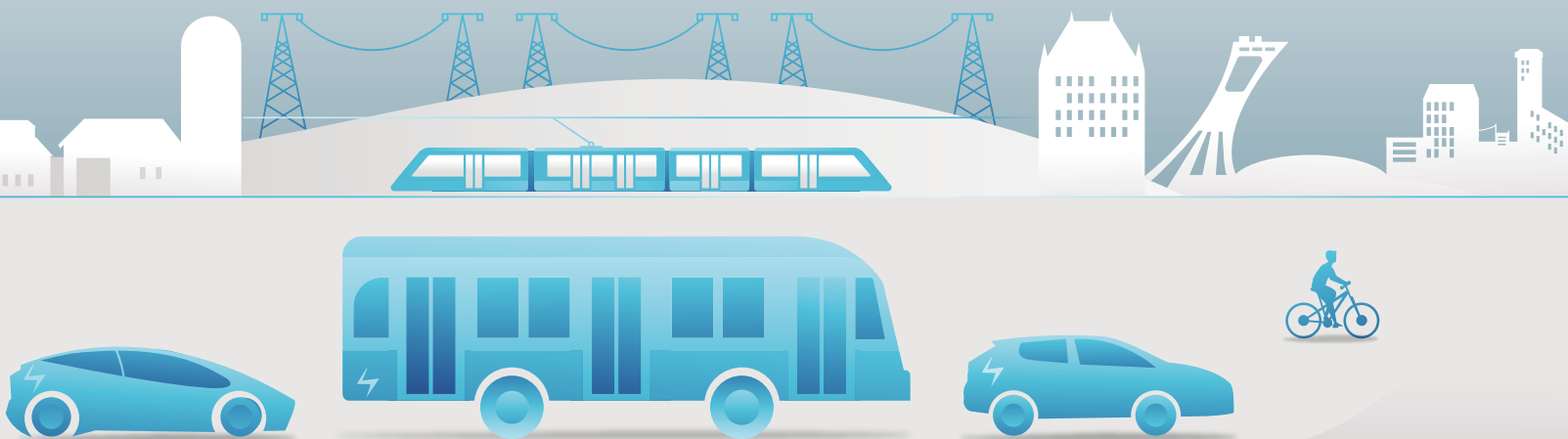
PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022-2027



Le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) a tracé la feuille de route de l'action climatique du Québec jusqu'en 2030. Le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du PEV 2030 présente les actions concrètes qui seront déployées au cours des cinq prochaines années pour atteindre les cibles et les objectifs que le gouvernement du Québec s'est fixés.

L'action climatique du Québec gravite autour de cinq axes :

- ▶ Atténuer les changements climatiques, en réduisant nos émissions de GES;
- ▶ Construire l'économie de demain, en misant notamment sur l'électrification;
- ▶ Renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;
- ▶ Créer un environnement propice à la transition climatique;
- ▶ Développer et diffuser les connaissances nécessaires à la transition climatique.



LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022-2027 : DES EFFORTS D'UNE AMPLEUR INÉDITE

Avec le Plan de mise en œuvre 2022-2027, le gouvernement du Québec rehausse les investissements à 7,6 G\$, soit une majoration de 1 G\$ par rapport au plan de mise en œuvre précédent.

Il est estimé que les actions et budgets mis en place permettront des réductions de GES représentant 51 % de l'effort requis pour atteindre la cible de 2030, alors que cette estimation, en termes de réductions, correspondait à 42 % de l'effort requis lors du lancement du Plan de mise en œuvre 2021-2026.

Voici quelques exemples d'investissements bonifiés et de nouvelles actions :



Accélérer la décarbonisation du secteur industriel

- ▶ Investissement supplémentaire de 298,6 M\$ dans le programme ÉcoPerformance - Grands émetteurs, qui appuie la réalisation de projets en efficacité et en conversion énergétiques (total de 483,6 M\$ sur cinq ans).
- ▶ Nouvelle action de 100 M\$ consistant à offrir un appui transitoire aux industries pour limiter les coûts d'opération additionnels découlant de la conversion énergétique d'applications industrielles.



Accélérer l'électrification des transports

- ▶ Rehaussement de la cible à 1,6 million de véhicules électriques sur nos routes d'ici 2030.
- ▶ Nouvelle action de 50 M\$ pour l'installation de 250 bornes de recharge rapide publiques supplémentaires à proximité des résidences et des lieux de travail.
- ▶ Investissement total de 1 058,9 M\$ sur cinq ans pour le maintien de rabais à l'achat de véhicules électriques et hybrides rechargeables et pour l'installation de bornes de recharge privées.
- ▶ Investissement supplémentaire de 114,5 M\$ pour appuyer l'électrification des autobus urbains (total de 524,6 M\$ sur cinq ans).
- ▶ Investissement supplémentaire de 46,4 M\$ dans le programme Écocamionnage, pour appuyer l'électrification, l'efficacité et la conversion vers les carburants moins émetteurs de GES dans le secteur du camionnage (total de 246,3 M\$ sur cinq ans).



Appuyer la transition climatique locale et avoir un impact direct sur les milieux de vie

- ▶ Nouvelle action de 210,3 M\$ pour accélérer la transition climatique du monde municipal.
- ▶ Investissement supplémentaire de 4,3 M\$ en soutien aux communautés autochtones pour agir à l'égard des changements climatiques (total de 23,5 M\$ sur cinq ans).
- ▶ Investissement supplémentaire de 1,3 M\$ pour renforcer la capacité d'adaptation des communautés nordiques (total de 13,6 M\$ sur cinq ans).



Augmenter la préparation aux impacts des changements climatiques

- ▶ Lancement du Défi Adaptation, une nouvelle action de 45 M\$ destinée aux entreprises.
- ▶ Investissement supplémentaire de 29,5 M\$ pour l'implantation de mesures d'adaptation, telles que le verdissement, afin de réduire les risques liés à la chaleur et aux précipitations (total de 113,6 M\$ sur cinq ans).
- ▶ Investissement supplémentaire de 6,3 M\$ pour soutenir la réalisation d'analyses de risque et de plans d'adaptation en santé (total de 8,4 M\$ sur cinq ans).

RÉALISATIONS EN 2021-2022

Plusieurs actions contribuant à la lutte contre les changements climatiques ont été réalisées au cours de la première année de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, notamment les suivantes :

- ▶ Lancement de plusieurs programmes, dont les suivants :
 - ▶ Programme d'électrification du transport scolaire
 - ▶ Programme d'innovation en construction bois
 - ▶ Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
 - ▶ Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable
- ▶ Adoption d'un règlement visant à interdire l'installation d'appareils de chauffage fonctionnant au mazout dans les bâtiments résidentiels. Les propriétaires qui devront remplacer leurs appareils de chauffage au mazout auront la possibilité de faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme Chauffez vert.
- ▶ Adoption d'un règlement pour l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et dans le carburant diesel.
- ▶ Adoption d'une loi permettant, entre autres, de prévoir l'édiction d'un règlement interdisant la vente de certains véhicules à essence et à diesel neufs au plus tard en 2035.
- ▶ Appui financier de 117 M\$ à la Ville de Montréal et de 49 M\$ à la Ville de Québec pour la décarbonisation de leur parc immobilier, le déploiement de bornes de recharge et la prévention des risques liés aux changements climatiques pour les citoyens.



PRINCIPAUX OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PLAN

Réduire les émissions de GES de **37,5 %** sous leur niveau de 1990 d'ici 2030.

Atteindre la **carboneutralité** d'ici 2050.

Avoir **1,6 million** de véhicules électriques en circulation au Québec d'ici 2030.

Aucune vente de véhicules à essence ou à diesel neufs à partir de 2035.

55 % des autobus urbains et **65 %** des autobus scolaires électrifiés en 2030.

100 % des automobiles, VUS, fourgonnettes et minifourgonnettes et **25 %** des camionnettes du gouvernement électrifiés en 2030.

15 % de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et **10 %** dans le carburant diesel en 2030.

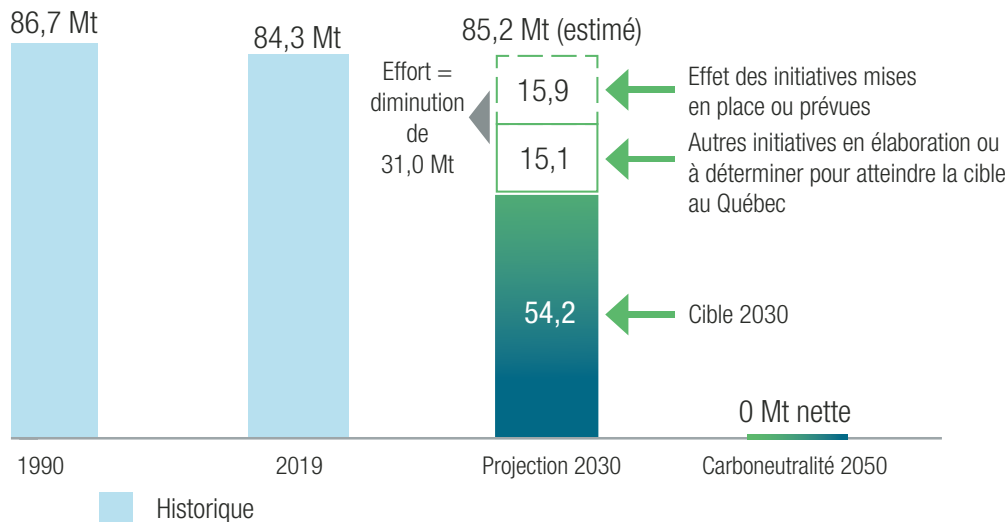
50 % de réduction des émissions liées au chauffage des bâtiments en 2030.

60 % de réduction des émissions du parc immobilier gouvernemental en 2030.

10 % de gaz naturel renouvelable (GNR) dans le réseau en 2030.

50 % d'augmentation de la production de bioénergies d'ici 2030.

70 % de l'approvisionnement énergétique des réseaux autonomes en énergies renouvelables d'ici 2025.



► L'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % représente un effort de réduction de 31,0 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt éq. CO₂).

► Il est estimé que le Plan de mise en œuvre 2022-2027 pourrait permettre des réductions de 15,9 Mt éq. CO₂, soit environ 51 % de l'effort requis pour atteindre la cible de 54,2 Mt éq. CO₂ en 2030.

Note : Ces estimations sont basées sur les informations les plus récentes disponibles au 1^{er} mars 2022 ainsi que sur les prévisions économiques du Budget 2022-2023.

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.